

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MEDECIN - RESPONSABLE DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE  
(SUMPPS) (H/F)

Informations concernant le poste à pourvoir	
Catégorie fonction publique :	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
Branche d'activités professionnelles :	MEDECINE
Emploi-type REFERENS :	
Nombre de postes offerts :	1
Quotité :	100 %
Type de vacance de poste :	<input type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input checked="" type="checkbox"/> Vacant <input type="checkbox"/> Remplacement temporaire du ... au ...
Conditions pour candidater :	<input type="checkbox"/> Titulaires <input checked="" type="checkbox"/> Contractuels*
<b>* Informations à destination des contractuels :</b>	
Type de contrat :	CDD de 3 ans renouvelable (voire CDI à négocier)
Salaire mensuel brut indicatif :	rémunération selon l'expérience du candidat et la grille des contractuels ULCO
Date de la prise de poste :	Dès que possible
Localisation du poste	
Administrative :	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
Géographique :	DUNKERQUE – Des visites régulières seront effectuées sur les 4 sites de l'Université (Boulogne-Wimereux-Calais – Saint Omer et Dunkerque)
Missions	
Activités principales :  Au sein de l'Université du Littoral - Côte d'Opale, université multipolaire (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, Wimereux et Saint-Omer) et pluridisciplinaire, constituée d'environ 1000 personnels et 10 000 étudiants, le médecin aura en charge de mettre en œuvre : - des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès des étudiants ; - une politique de médecine de prévention des personnels permettant d'éviter toute altération de la santé du fait de leur activité professionnelle.	
Activités :  <b>Médecine préventive des étudiants (au moins 60%)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurer le suivi médical des étudiants ;</li> <li>✓ Contribuer au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants handicapés dans l'établissement ;</li> <li>✓ Impulser et coordonner les programmes de prévention et les actions d'éducation à la santé, en jouant un rôle de conseil et de relais avec les partenaires, notamment dans le cadre du plan régional défini à l'article L .1411-11 du code de la santé, animer un réseau d'Etudiants Relais Santé ;</li> <li>✓ Développer les programmes d'études et de recherche sur la santé des étudiants avec les différents acteurs de la vie universitaire et notamment des études épidémiologiques ;</li> <li>✓ Développer la coopération avec les ressources locales (ARS, Centres hospitaliers, CMP, Centres de prévention santé, mutuelles et CPAM...).</li> </ul>	

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

**Médecine de prévention des personnels (au plus 40%)**

- ✓ Procéder à assurer une surveillance médicale particulière à l'égard des agents en situation de risque en raison de leur état de santé, d'une situation de handicap, d'une exposition à des risques professionnels ou bien du fait de leur réintégration après un congé long (CLM CLD CGM) ou d'un arrêt de travail important ;
- ✓ Accompagner l'administration et le personnel sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail, la protection contre les nuisances professionnelles en participant notamment au comité d'hygiène et de sécurité.

**Conditions particulières d'exercice :**

**Cotation du poste : A2**

**Encadrement : OUI - NON**

**Nb agents encadrés par catégorie : 7 A - ...B – 2 C**

**Conduite de projet : OUI - NON**

**Compétences\***

**Diplôme souhaité :**

En référence au décret du 7-8-2002 art 2 (JO du 11-8-2002) et au code du travail (Art R4623-2) :

Diplôme d'État de docteur en médecine en possession de l'autorisation d'exercer et d'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du certificat d'études spéciales de médecine du travail ;
- Être titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ou équivalent ;
- Avoir été inscrit au tableau de l'ordre comme spécialiste en médecine du travail dans les conditions prévues aux deuxième et huitième alinéas de l'article 9 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 ;
- Avoir été autorisé, à titre exceptionnel, à poursuivre son exercice en tant que médecin du travail en application de l'article 28 de la loi n°28 de la loi n°98-535 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 ou de l'article 189 de la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation social ;
- Être titulaire d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

**Connaissance, savoir :**

- Connaissance des axes de médecine préventive et de promotion de la santé en direction de la population étudiante ;
- Connaissance des dispositifs et des acteurs territoriaux de santé ;
- Connaissance du droit du travail et des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Capacité à gérer des situations de crise en particulier sanitaire ;
- Définir un plan d'action et mettre en place des indicateurs de pilotage ;
- Maîtrise des techniques de management (animation d'équipe, conduite de réunion et d'entretiens, gestion de projets, développement des compétences...) ;
- Une expérience dans un poste de direction équivalent ou de responsable d'un établissement sanitaire et/ou social serait appréciée

**Savoir-faire :**

- Savoir évaluer les risques professionnels, selon les postes de travail
- Savoir mettre en place des mesures de protection individuelle et collectives
- Savoir jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision auprès de l'administration
- Accueillir les agents
- Évaluer et hiérarchiser les besoins
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles

**Savoir être :**

- Capacité d'écoute, sens du relationnel
- Rigueur, organisation, capacité d'adaptation
- Autonomie
- Discrétion
- Disponibilité

\* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR :MENH1305559A)

Date limite de réception des lettres de motivation et des CV : **30/11/2022**

Envoyer le dossier de candidature par mail à :  
**recrutements.biatss@univ-littoral.fr**  
à l'attention de Monsieur Loïc GUILLOU